

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

VOL. 4.

OCTOBRE 1895

No. 10.

ANNALES

— DU —

Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena.
Dominus tecum.*

BULLETIN MENSUEL

Publié en collaboration,
Avec l'approbation de l'Ordinaire

Messac Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada)
Rév. L. E. DUGUAY, Ptre., Gérant

ANNALES DU TRES-SAIN ROSAIRE

PUBLICATION MENSUELLE.—RÉDIGÉE EN COLLABORATION

Directeur-Propriétaire et Gérant ;

L. E. DUGUAY, Curé,

CAP DE LA MAGDELEINE.

SOMMAIRE :

Légende.—Entrée de Bethléem.

I. La Vierge Marie, Reine du T. S. Rosaire.

II. Les Sanctuaires du T. S. Rosaire.

III. Reliques Insignes.

IV. Faveurs obtenues.

ABONNEMENT.—Payable à l'avance.—

CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute personne qui reçoit son Numéro directement par la poste : EST DE 35 CENTINS.

Avantages.—Pour toute personne qui reçoit plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de l'Abonnement : est de 25 centins.—De plus, le treizième appartient à la personne qui reçoit plus de 12 exemplaires, également sous une seule enveloppe.

Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de cette même année.

Faveurs Spirituelles.—Deux Messes seront célébrées chaque semaine, à l'intention des Abonnés, pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et Défunts; ils auront, en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent, chaque jour en commun, dans le Sanctuaire.

CORRESPONDANCES.—Pour toutes correspondances, s'adresser à "M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire", Cap de la Magdeleine Co. Champlain.

DÉCLARATION.—Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation des faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

NALES DU T.-S. ROSAIRE



ENTRÉE DE BETHLÉEM

LÉGENDE

La petite ville de Bethléem est située à environ 2800 pieds au-dessus du niveau de la Méditerranée, sur une montagne de pierre calcaire, environnée de riantes et fertiles vallées.

Sa Population.—Bethléem compte de six à sept mille âmes. Près de 4000 sont Catholiques, du Rite Latin, formant une belle Paroisse sous la direction des Pères de Terre-Sainte. Il y a, en outre, quinze à dix-huit cents Grecs Schismatiques : six ou sept cents Arméniens, également Schismatiques : quelques rares Protestants et seulement une centaine de Musulmans.

En arrivant à l'entrée de Bethléem, les Pèlerins éprouvent généralement le sentiment d'une douce joie. Jérusalem est la Ville des Pleurs ; Bethléem, la Cité de la douce allégresse (1).

A droite, c'est la ville qui s'étend de l'Est à l'Ouest. A gauche, une profonde vallée, d'où l'on monte par une série de 15 à 20 gradins, bien cultivés et plantés de figuiers, de vignes et d'oliviers, jusque vers la place de la Basilique.

On aperçoit, à l'extrémité orientale de la ville, la splendide Basilique, environnée des trois Couvents : Latin, Grec et Arménien.

(1) Annales : Décembre 1894.

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

DIXIÈME NUMÉRO.—OCTOBRE 1895.

I

La Vierge Marie, Reine du T.-S. Rosaire

MARIE DANS LA SAINTE ECRITURE

Marie dans l'Exode

Marie, sœur de Moïse.—La Mère de Moïse fit tenir sa sœur loin de là, pour voir ce qui arriverait. (Ex. 2.).

Marie, sœur de Moïse et d'Aaron, a fourni aussi quelques linéaments au portrait prophétique de la sainte Vierge. Elle veilla sur le Sauveur d'Israël, tandis qu'il reposait dans un panier de jonc flottant sur les bords du Nil. Au passage de la mer Rouge, elle célébra par ses chants la défaite de Pharaon et la délivrance du peuple de Dieu. Une plus illustre Marie veilla, de même, sur le berceau du Sauveur du monde, et fit entendre le MAGNIFICAT, ce sublime cantique de la Rédemption.

Saint Grégoire de Nysse nous présente encore la sœur de Moïse et d'Aaron, sous un autre aspect. Suivant ce qu'il enseigne, les femmes sont toujours désignées dans la Bible par le nom de leurs époux. Or, nulle part la sœur d'Aaron et de Moïse n'est qualifiée de cette façon. Elle porte constamment la

dénomination de "sœur d'Aaron". On peut donc inférer qu'elle demeura vierge, et qu'elle nous offre, dans l'ancien Testament, une image exceptionnelle de la Vierge sans tache, la Bienheureuse Marie du nouveau Testament.

Le buisson ardent.—“ Moïse conduisait les brebis de Jéthro son beau-père, prêtre dans le pays de Madian. Ayant un jour mené son troupeau bien avant dans le désert, il vint à la montagne de Dieu nommée Horeb. Et le Seigneur lui apparut dans une flamme, qui sortait du milieu d'un buisson, sans qu'il se consumât. ” (Ex. 3.).

Le buisson que Moïse vit au mont Horeb, ardent et incombustible, contre les lois de la nature, désigne évidemment l'éminente prérogative de Marie, devenue Mère de Jésus-Christ et conservant toute sa pureté virginale. N'était-ce pas un grand miracle, s'écrie saint Grégoire de Nysse, de voir qu'une Vierge devient Mère, sans cesser d'être vierge ? Si le passage que le législateur des Hébreux désigne par ces paroles *je passerai et je verrai cette grande vision*, doit s'entendre du passage d'un temps à un autre, et non d'un lieu à un autre, toute cette prophétie remarque le même Père, se trouve complètement vérifiée en la sainte Vierge, qui, pareille au buisson brûlant sans se consumer, a donné à la terre Jésus-Christ, la lumière du monde, tout en gardant intacte cette pureté, pour la conservation de laquelle elle aurait renoncé même à l'honneur d'être la Mère du Fils de Dieu. Saint Bernard dit, au sujet du même symbole : “ Et que pouvait désigner

le buisson ardent et incombustible, si ce n'est Marie qui a enfanté sans ressentir les douleurs de l'enfantement ? " C'est pourquoi l'Église adresse à la sainte Vierge ces paroles : " Dans le buisson que Moïse vit brûler sans se consumer, nous reconnaissons, ô glorieuse Mère de Dieu, votre Virginité miraculeusement conservée, et qui vous rend digne de toutes les louanges." Prodige admirable, s'écrie encore saint Bernard : un buisson qui brûle sans se consumer ! Mais admirez cette merveille bien autrement grande : une femme revêtue du Soleil, sans être dévorée par ses ardeurs ! O Reine ! quel privilège est le vôtre ! Combien étroit est le lien qui vous unit au Seigneur ! Il est en vous et vous en lui ! Vous le couvrez de la substance de votre corps, et il vous inonde des splendeurs de sa gloire.

La verge de Moïse.—“ Dieu dit à Moïse : Que tenez-vous en votre main ? Une verge, lui répondit-il.” (Ex. 4.).

La verge de Moïse est une image frappante de Marie. Dieu se servit autrefois de la verge de Moïse pour délivrer les enfants d'Israël de la servitude d'Égypte, pour ouvrir devant eux les eaux de la mer Rouge ; pour faire jaillir l'eau du rocher, au milieu du désert. Ainsi se sert-il de Marie, pour notre délivrance de l'esclavage du péché, pour nous faire traverser la mer dangereuse de cette vie ; pour nous rafraîchir des eaux de la grâce, au milieu de notre désert. La verge de Moïse dévora les verges des magiciens qui les avaient transformées en serpents. Marie a écrasé la tête du serpent infernal, et elle

continue de donner le coup de mort aux autres serpents qui sont les hérésies. Lorsque Moïse levait sa verge vers le ciel, les fléaux qui désolaient l'Égypte cessaient leurs ravages. Lorsque Marie se lève et intercède devant le Seigneur, pour le monde coupable, elle arrête les coups de la justice divine. La verge de Moïse s'étendit sur la mer Rouge, et ouvrit aux Israélites un passage, contre toute espérance, lorsque leurs ennemis triomphants les croyaient irrémisiblement perdus. Marie est la verge miraculeuse qui arrache aux fureurs de l'enfer et du monde, la sainte Église, entourée de tous côtés par ses ennemis. Au moment où ils se croient enfin victorieux, l'Église échappe à leurs coups, et ce qu'ils regardaient comme leur triomphe se change en honteuse défaite. C'est par Marie que nous viennent toutes les eaux salutaires de la grâce. C'est par elle que nous recevons de Dieu le pardon de nos fautes, la lumière et la force pour marcher dans la voie qui conduit au Ciel, la consolation dans nos peines, les secours même qui nous sont nécessaires pour entretenir notre vie terrestre. Marie est aussi la verge qui frappe le rocher, la justice de Dieu, qui serait inexorable pour nous, sans sa toute-puissante et miséricordieuse intercession.

II

*Les Sanctuaires du T. S. Rosaire**Le troisième Mystère du T. S. Rosaire*

BETHLÉEM

Basilique de la Nativité.—*Historique.*—Nous voici arrivés à l'époque de l'établissement des Franciscains près de la Crèche du Sauveur. D'après les chroniques de l'Ordre et les auteurs les plus accrédités, c'est en 1230 que les Frères-Mineurs ont pris possession des illustres sanctuaires de Bethléem. Cette concession fut faite par Salahad appelé aussi Melek es-Saleh, sultan de Damas, frère de Melek el-Kâmel (le Méledin des historiens), ami de saint François. En 1263, le couvent de Bethléem fut en partie ruiné par les Musulmans ; mais, en 1271, les religieux obtinrent de Bibars, Sultan d'Égypte et de Syrie, un firman par lequel il leur permit de restaurer l'église de Sainte Marie à Bethléem. Le gouvernement accorda, en 1306, la permission d'exécuter des travaux dans la Grotte de la Nativité et dans la Basilique de Sainte Marie. Enfin, en 1333, le Couvent de Bethléem fut complètement restauré.

L'an 1447, Philippe-le-Bon, fils de Jean-sans-Peur et père de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne et comte de Flandre, obtint une bulle du Pape Nicolas V qui lui permit d'envoyer en Terre-Sainte le seigneur Pierre de Vaudray, son conseiller, avec quelques autres personnes nécessaires afin de procéder à la réparation de la grande église de Sainte Marie

et du couvent de Bethléem qui étaient environnés de fossés comme une forteresse. Ces travaux furent exécutés sous la direction d'un religieux Franciscain architecte, envoyé par le Pape Pie II, (1459-1474). Quelques années plus tard Edouard IV, roi d'Angleterre, envoya tout le plomb nécessaire pour couvrir la Basilique. En 1464, le Révérendissime Jean Thomacelli, Custode de Terre-Sainte, termina les travaux de réparation commencés par ses prédécesseurs et renouvela entièrement la charpente et le toit. Toutes les pièces en bois de sapin, travaillées à Venise, furent transportées à Jaffa par les galères de la République, puis à dos de chameaux jusqu'à Bethléem.

En 1537, le sultan Soleiman-el-Kamoni ordonna au gouverneur de Jérusalem, à la suite de la destruction de sa flotte par Doria, doge de Gênes, d'enfermer dans le château (la Tour de David) tous les Franciscains de Bethléem et de Jérusalem. De là ces religieux furent transportés à Damas où, après trois ans de captivité, ils recouvrèrent leur liberté par les soins de François Ier, roi de France. En 1549, un tremblement de terre renversa une partie des murs de l'église et du couvent de Bethléem.

En 1564, les Grecs non-unis é mirent une première fois leurs prétentions sur le lieu de la Nativité du Sauveur, mais ces prétentions furent rejetées comme dépourvues de tout fondement ; néanmoins le procès fut repris jusqu'à six fois dans l'espace d'une seule année. Pour s'en assurer le gain, les Grecs, toujours féconds en expédients, firent craindre une révolte à

Constantinople ; mais leur tentative échoua, justice fut faite et la cause des Franciscains fut gagnée. Cependant les disciples de Photius voyaient d'un œil jaloux les enfans de Saint François en paisible possession des Sanctuaires ; aussi saisirent-ils toutes les occasions pour les en priver. A chaque avènement d'un nouveau Sultan, ils s'empresaient de faire valoir leurs injustes prétentions ; ils allèrent même jusqu'à falsifier des documents publics et produire des firmans apocryphes : c'est là un fait constaté en 1630 par le gouvernement lui-même.

En l'année 1619, l'évêque Arménien non-catholique de Bethléem, désirant avoir une clef du Sanctuaire de Bethléem, fit le sacrifice de 500 moutons pour la prospérité du trône du Sultan ! et obtint, par cette basse adulation, un firman qui le mit en possession de cette clef. Mais l'ambassadeur de France ayant menacé la Porte de quitter Constantinople, le firman fut révoqué. Ce même ambassadeur obtint en 1620 du Sultan un firman qui constate l'authenticité de nos documents accordés par les Souverains ses prédécesseurs, les confirme de nouveau, ainsi que le Kat ech-Chérif de Soliman et reconnaît en outre nos droits exclusifs sur la Basilique de Bethléem, le Saint-Sépulcre, la Pierre de l'Onction, le Tombeau de la Sainte Vierge

En 1628, Philippe IV, roi d'Espagne, envoya 30,000 ducats pour la réparation du couv. de Bethléem et de l'église. Il fit restituer aux *Religieux Francs* l'église de Bethléem, la Grotte de la Nativité avec les trois clefs, ainsi que les jardins et dépen-

dances ; il fit en outre déclarer que, depuis la conquête de Jérusalem par Omar, les Latins en étaient les légitimes propriétaires.

Entre-temps les Grecs ne cessaient d'ourdir leurs intrigues. A l'instigation de la Saltane-mère qui était grecque d'origine, Amurah IV signa, en 1633, l'ordre d'expulser les Franciscains des Sanctuaires qui furent aussitôt accordés aux Grecs non-unis. Chassés du Saint-Sépulchre, du Calvaire, du lieu de la Nativité du Sauveur, du Tombeau de la Sainte Vierge, les légitimes possesseurs des Lieux Saints ne pouvaient même plus visiter les Sanctuaires si ce n'est à prix d'argent. Cependant les ambassadeurs de France, d'Autriche et de Venise intervinrent énergiquement dans cette affaire et finirent par obtenir, en 1635, un firman qui révoquait l'ordre d'expulsion lancé contre les Franciscains. Hélas ! deux ans après, en 1637, un autre firman livra de nouveau les Sanctuaires de Bethléem entre les mains des Grecs !

Telle était la situation, lorsqu'en 1673, la France ayant des affaires à régler avec la Sublime-Porte, Louis XIV profita de l'occasion pour obtenir du Sultan Mohamed IV un firman qui réintégrait dans leurs possessions les Gardiens des Saints Lieux. Le firman fut accordé ; mais, en 1676, le même Sultan délivra aux Grecs un autre firman qui annulait le précédent, et les Franciscains furent de nouveau dépossédés de leurs Sanctuaires. Cet état de choses dura jusqu'en 1690. A cette époque le R. P. Lardizabal, appuyé par l'ambassadeur de France, M. Castagnères de Château-Neuf, obtint de Soliman III

un firman favorable. Ce firman daté du 20 avril 1690 (1101^e de l'hégire) remet les Franciscains en possession du Saint-Sépulcre, du lieu du Crucifiement, de l'Invention de la Sainte Croix, de la Pierre de l'Onction, des sept Arcades de Sainte Marie et de la grande Coupole, *du lieu de la Nativité et de la Basilique*, ainsi que du petit jardin (1). Ce firman a été dans la suite plusieurs fois confirmé.

Dans le traité de Carlowitz (26 juin 1699), l'empereur Léopold fit insérer un article (le XVIII^e) en faveur de la libre possession des Sanctuaires par les Franciscains ; et, en 1700, le Sultan, aux instances de l'empereur, donna un firman, confirmant cet article.

En 1718, au traité de Passarowitz, les intérêts de la Terre-Sainte furent pris en considération, mais ce furent, comme toujours, hélas ! meilleures paroles que bons effets.

III

Reliques Insignes

LES VÉRONIQUES

Notice sur sainte Véronique (suite).—On ne peut exiger, je crois, une description plus authentique et

(1) Durant mon séjour en Terre-Sainte, chargé des constructions de la nouvelle église paroissiale de Bethléem, je fis travailler en plein jour, dans ce petit jardin, aux fondations de la nouvelle bâtisse : tous les Moines du Couvent Grec Schismatique montèrent sur la terrasse de l'Ab-ide de la Basilique, et ils nous voyaient travailler à leurs pieds. Cela ne les empêcha pas de télégraphier au Pacha de Jérusalem pour nous accuser de creuser *secrètement* (sic) un passage, pour aller de là à la Sainte Grotte ! et l'on en fit une question très grave !

mieux suivie à travers les ravages des temps. Bon nombre d'autres pèlerins sont aussi précis : tous se recommandent par la science et par le caractère. La plupart de leurs voyages, parus à la naissance de l'imprimerie, sont illustrés de plans et de gravures. Ils écrivent ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont recueilli sur cette terre où " les chrétiens ", a dit Gibbon, tout à la fois si instruit et si hostile à la religion, " fixèrent par une tradition non douteuse la scène de chaque évènement mémorable." Que faut-il de plus en faveur de la maison de Véronique ? Et cependant elle a reçu un honneur qui éclipse tous les autres : l'Eglise la compte au nombre des Lieux Saints.

Par une Bulle du 16 des Kalendes d'août 1561, Pie IV *confirme et ratifie* les indulgences qu'on lit dans *un très beau tableau* " gardé près le très saint Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ." Sixte V, Benoît XIII, Grégoire XVI les ont successivement reconnues et publiées. Or, sur le tableau du Saint-Sépulcre, reproduit par le Bullaire de la Terre-Sainte, dans la nomenclature des Lieux Saints auxquels ces indulgences sont attachées, on lit : " *Dans la maison de sainte Véronique, il y a sept années et autant de quarantaines.*" Par suite, cette Station a été conservée dans l'exercice connu sous le nom de *Chemin de la Croix*. Le Saint-Siège, interrogé à ce sujet, a répondu que, sous aucun prétexte, il n'est licite d'en modifier les Stations, et le tableau qu'il en a publié détermine ainsi la sixième : *Véronique essuie la face de Jésus.*

Quelle n'est donc pas l'erreur de quelques écrivains qui ont prétendu que le culte de cette pieuse femme tendait à s'évanouir parmi les catholiques instruits ! Quelle est l'église qui n'ait son *Chemin de la Croix* et qui, par cette pratique aussi populaire que fondamentale, ne présente *Véronique* à tous les points de la chrétienté, comme modèle et avocate auprès de Jésus souffrant ?

“ Cette sainte troupe (Marie et les autres femmes, au nombre de dix-sept), vint à *la maison de Véronique* et y entra, parce que Pilate revenait par cette rue avec ses cavaliers. Les saintes femmes regardèrent en pleurant le visage de Jésus empreint sur le suaire, et admirant la grâce qu'il avait faite à sa fidèle amie, elles prirent le vase de vin aromatisé qu'on n'avait pas permis à Véronique de faire boire à Jésus et se dirigèrent toutes ensemble vers la porte de Golgotha. Elles montèrent au Calvaire par le côté du couchant, où la pente est plus douce. La Mère de Jésus, sa nièce Marie, fille de Cléophas, Salomé et Jean s'approchèrent jusqu'à la plate-forme circulaire ; Marthe, Marie, Héli, *Veronique*, Jeanne Chusa, Suzanne et Marie, mère de Marc, se tinrent à quelque distance, autour de Madeleine, qui était comme hors d'elle-même. Plus loin étaient sept autres d'entre elles.” D'une fidélité à toute épreuve, Véronique partagea la sollicitude de ces saintes femmes “ qui donnèrent de l'argent à un homme pour qu'il achetât des archers la permission de faire boire à Jésus (qu'on dépouillait de ses vêtements), le vin aromatisé.” Ce fut refusé. Elle les aida quand, au moment de l'ouverture du

côté, “ elles recueillirent le sang et l'eau dans des fioles, et essuyèrent la plaie avec des linges ; quand elles préparèrent le linge, les aromates, l'eau, les éponges, les vases ”, pour l'embaumement du corps du Sauveur. Elle était avec elles quand elles suivirent Nicodème, Joseph, et les autres hommes qui portaient le corps (avec un respect infini) sur une civière ; quand, dans la nuit qui précéda la résurrection, elles se retirèrent au Cénacle pour prendre leur sommeil et sortirent à minuit pour aller au tombeau ; quand enfin elles prirent part aux apparitions de Jésus-Christ à ses apôtres, à l'Ascension et à la descente du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte.

Cependant, l'on continuait à venir chez *Véronique*, adorer le précieux souvenir qu'elle possédait.

“ Peu d'heures après le crucifiement ”, et combien de fois dans la suite, “ plusieurs amis et disciples de Jésus contemplaient le suaire de *Véronique*, où la face du Seigneur, avec toutes ses blessures et sa barbe ensanglantée, était reproduite en traits de sang épais, et pourtant bien distincts.”

LA SAINTE-FACE.—Le voile miraculeux empreint des traits du Sauveur souffrant ne devait pas rester une propriété privée.

C'était un don de Jésus-Christ à son Eglise, une relique destinée au centre de la catholicité. *Véronique* l'a donc porté à Rome : ce fait a déjà été énoncé ; mais à raison de son importance, de son occasion, de ses incidents, il réclame une étude spéciale.

Voici comment le retrace Philippe de Bergame : “ *Véronique*, femme de Jérusalem, disciple du Christ,

d'une grande sainteté et pureté, fut appelée en ce temps-là de Jérusalem à Rome avec le suaire de Jésus-Christ, par ordre de Tibère-César, et par les soins de Volusien, vaillant soldat et familier de la cour. L'empereur était retenu au lit par une grande maladie. Aussitôt qu'il eut reçu cette très sainte femme et touché l'image du Christ, il se trouva complètement guéri. Par suite de ce miracle, Véronique fut en grande vénération auprès de ce prince."

De ce miracle, rapporté aussi par Ferrari dans le *Catalogue des Saints d'Italie*, Catherine Emmerich fournit la description suivante :

" Dans la troisième année qui suivit l'ascension du Christ, je vis l'empereur romain envoyer quelqu'un à Jérusalem pour surveiller les bruits relatifs à la mort et à la résurrection de Jésus. Cet homme emmena avec lui à Rome Nicodème, Séraphia (*Véronique*), et le disciple Epaphras, parent de Jeanne Chusa. Celui-ci, qui avait été attaché au service du temple, avait vu Jésus ressuscité, dans le cénacle et ailleurs. Je vis *Véronique* chez l'empereur, il était malade ; son lit était élevé sur deux gradins ; la chambre était carrée, pas très grande, il n'y avait pas de fenêtres, mais le jour venait d'en haut. *Véronique* avait avec elle, outre le suaire, un des linceuls de Jésus, et elle déploya le suaire devant l'empereur qui était tout seul. La face de Jésus s'y était imprimée avec son sang. Cette empreinte était plus grande qu'un portrait, parce que le linge avait été appliqué tout autour du visage. Sur l'autre drap était l'em-

preinte du corps flagellé de Jésus. Je ne vis pas l'empereur toucher ces linges, mais il fut guéri par leur vue."

La guérison miraculeuse de Tibère expliquerait ce qu'Eusèbe, Paul Orose et plusieurs autres historiens racontent de la conduite de cet empereur à l'égard de Jésus-Christ et de sa religion. Informé par Pilate de la mort, de la résurrection et des miracles de cet homme extraordinaire, il voulut le faire admettre au nombre des dieux. Le sénat, irrité de n'avoir pas été d'abord consulté, repoussa la proposition et décréta l'extermination des chrétiens. Tibère s'en vengea en menaçant du dernier supplice quiconque les dénoncerait, et en frappant de mort ou d'exil tous les sénateurs, deux seuls exceptés. Il se borna à élever une statue du Sauveur dans son palais.

IV

FAVEURS OBTENUES.

STE-GENEVIÈVE : J'avais promis la publication de la guérison d'un cancer, si je l'obtenais. Aujourd'hui, j'ai accompli ma promesse. Toute trace de cancer a disparu et cela sans employer aucun remède. En même temps j'ai obtenu la conversion de mon fils : Dame J. C. M.

LOUISVILLE : Dans le courant de l'hiver, j'avais promis à N.-D. du T. S. Rosaire, si Elle guérissait ma petite fille d'une attaque de cerveau et d'une grande surdité, de faire publier sa guérison dans les Annales.

Aujourd'hui, elle est parfaitement guérie. C'est pourquoi je rends à cette divine Mère, par l'intermédiaire des Annales, ce que je lui ai promis si sincèrement : le témoignage de mon éternelle reconnaissance.

Ma petite fille est allée elle-même exprimer sa gratitude à sa céleste Bienfaitrice au jour solennel de la Pentecôte, avec le Pèlerinage de toute la Paroisse :
UNE ABONNÉE.

STE-GERTRUDE : Mon enfant a été complètement guérie d'un violent mal d'yeux après une neuvaine à N.-D. du T. S. Rosaire et par l'usage des *Roses Bénites* : Dame E. GENEST.

FALL RIVER : Je souffrais depuis plus de deux ans d'un mal de côté. Je fis usage des *Roses Bénites* avec une neuvaine à N.-D. du T. S. Rosaire et j'obtins ma complète guérison. Je souffrais aussi du mal d'estomac, et je fus guérie par l'application de la *Relique du Lieu de la sainte Crèche* : G. L.

MANCHESTER : Ma fille aînée souffrait depuis plusieurs années d'un mal de tête et d'un mal de côté ; ce qui l'empêchait de travailler. Après une neuvaine à N.-D. du Rosaire et l'usage des *Roses Bénites*, elle a obtenu sa pleine guérison et elle travaille maintenant au moulin, tout le temps, sans interruption.

Moi-même, j'étais atteint d'une maladie si grave, qu'on n'attendait plus que ma mort. Aujourd'hui, je travaille, tout le temps, comme ma fille ! Mille actions de grâces à N.-D. du T. S. Rosaire ! F. R. PELLETIER.

ST-PIERRE-LES-BECQUETS : Je remercie avec allégresse la Reine du T. S. Rosaire, pour m'avoir obtenu

la guérison d'une maladie, pour laquelle les médecins m'assuraient ne connaître aucun remède. J'ai été au Pèlerinage du Cap, avec la promesse de dire bien des Rosaïres, et maintenant je suis guéri ! E. V. T.

GENTILLY : J'ai obtenu la guérison d'un mal de reins et d'un mal à la hanche gauche, dont je souffrais depuis plusieurs années. Mon mari a aussi obtenu la guérison d'un mal au genou par l'usage des *Roses Bénites*, des neuvaines et un Pèlerinage au Cap que nous avons fait ensemble : M. et Mme A. H.—CAP SANTÉ : J'ai obtenu la guérison de mon fils, par l'intercession de N.-D. du T. S. Rosaire : Dame J. M. BERNARD.—ST-ALBAN : Une abonnée guérie d'une oppression douloureuse.—TROIS-RIVIÈRES : Une parfaite guérison : E. D.—PHÉNIX : J'ai été guérie d'un mal d'estomac ; et mon mari, d'un mal à un doigt, par l'intercession de N.-D. du T. S. Rosaire : E. C.—BATISCAN : Guérison d'une maladie grave : Dlle H. M.—OLCOTT FALLS : Une guérison : Dame M. L.—ST-PIERRE-LES-BECQUETS : Mon mari a été guéri d'une maladie grave, après une neuvaine à N.-D. du T. S. Rosaire ; et moi, d'une maladie de peau, par l'usage de l'huile qui a brûlé devant la Statue de N.-D. du Cap : Dame E. G.—ST-AURICE : Profond remerciement à N.-D. du Rosaire ! mon enfant a reçu le saint Baptême, en promettant l'insertion dans les Annales.—Guérison d'une maladie de peau par l'usage des *Roses Bénites*.—Guérison d'une maladie de nerfs : TROIS ABONNÉES.—ST-LUC : Ma petite fille, atteinte d'une maladie de peau, et moi, d'une enflure au visage, nous avons été guéries par l'usage

des *Roses Bénites* : UNE ABONNÉE. — STE-ANNE DE LA PÉRADE : Une jeune fille guéri d'un rhume inquiétant : UNE ABONNÉE. — VICTORIAVILLE : J'ai obtenu, au Pèlerinage du 2 juillet, la guérison de mon mari, d'une maladie interne, très grave : Dame J. P.

(1)—J'avais un petit enfant malade de plusieurs maux à la fois ; entr'autres le mal d'oreilles qui lui aboutissaient fréquemment. J'avais bien prié pourtant, moi qui suis sa mère, pour ce cher petit ange qui souffrait tant, et je n'avais pas été exaucée. Alors me vint la pensée de faire faire une neuvaine au Bon Petit JÉSUS et à la douce Reine du Rosaire, par deux autres de mes petits enfants, l'un de *sept* ans et l'autre de *quatre*, avec promesse de publication dans les Annales. Ces chers petits se firent une petite chapelle qu'ils ornèrent de pieuses images et au milieu de laquelle ils placèrent une Image du Petit JÉSUS dans une Crèche !..... Leurs innocentes et naïves prières furent exaucées de Jésus et de Marie qui aiment tant la prière des petits enfants. Les oreilles de leur plus petit frère cessèrent de couler : il était guéri ! UNE MÈRE.

Beaucoup d'autres faveurs non spécifiées, obtenues par l'intercession de N.-D. du T. S. Rosaire !

N. B.—Au moment où nous remettons à l'Imprimeur le Bon à Tirer du présent numéro d'octobre (31 août) nous avons la satisfaction d'annoncer à nos

(1) La Rédaction ne reproduit point les faveurs obtenues par des personnes qui n'indiquent pas le *Lieu* de leur résidence. Celle-ci sert humblement d'AVIS.

pieux Lecteurs des Annales que la saison actuelle a déjà amené au Sanctuaire du Cap un nombre considérable de Pèlerins. Dans le mois de septembre et la première quinzaine d'octobre, nous attendons encore beaucoup d'autres Pèlerins et de grands Pèlerinages.

Daigne le Seigneur bénir ce grand mouvement qui porte les âmes pieuses vers le Sanctuaire de Marie, et nous donner dès l'an prochain des Missionnaires pour aider les deux Prêtres de la Paroisse du Cap dans cette Œuvre si laborieuse mais si belle des Pèlerinages qui affluent maintenant au Sanctuaire de N. D. du T. S. Rosaire!—(LA RÉDACTION).

Imprimatur

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.

LEGER BROUSSEAU

IMPRIMEUR ET RELIEUR

—EDITEUR—

DU COURRIER DU CANADA,

DU JOURNAL DES CAMPAGNES,

DES ANNALES DE STE-ANNE

ET DES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE.

11 & 13, RUE BUADE,

- QUEBEC -

SPECIALITÉS :—*Impressions de luxe, Musique Typographique, Blancs d'Avocats et de Notaires, Cartes de Visite, Factums, Registres pour Fabriques et Livres Blancs de toutes espèces, etc., etc.*

AVIS

(Pour simplifier la Correspondance).

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux *Annales*, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Ste-Marie Madeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire) est :

- 1° De 50 cents pour les Messes Basses :
- 2° De \$3.00 pour les Grand'Messes.

LE MOIS DU T. S. ROSAIRE, ILLUSTRÉ

PAR LE R. P. FRÉDÉRIC, O. S. F. (1870)

EN VENTE :

AU CAP : chez M. le Gérant des *Annales*.

AUX TROIS-RIVIÈRES : chez M. Ayotte, Libraire.

PRIX:

Broché : 15 centins : par la malle : 20 centins.

Relié, tranche Rouge : 25 centins : par la malle : 33 centins.

Nota.—Pour Paiement, nous acceptons les *Timbres-Poste* du Canada.